



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2021

DELIBERATION N°22012021-07

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux janvier à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle d'Asile de Miré, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Brigitte OLIGNON, Maire.

Étaient présents : Madame Brigitte OLIGNON, Madame Liliane LANDEAU, Monsieur Éric GUERIN, Monsieur Alain CLÉMENCEAU, Monsieur Serge BEILLARD, Monsieur Florent DESETRES, Mme Murielle SIMON, Monsieur Daniel CLOUET, Madame Laure NITZEL, Madame Nadia AUBRY, Monsieur Jean HARVEY, Madame Delphine HALARD, Monsieur Éric MENAGÉ, Monsieur Dominique BELLANGER.

Étaient absents et excusés : Madame Christelle VIGNAIS,

CONVOCATION DU 19 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 15

NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 14

NOMBRE DE VOTANTS : 15

Pouvoirs : Mme Vignais a donné pouvoir à Mme Halard pour la représenter lors de la séance du 22 janvier 2021.

Mme Laure Nitzel a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 07 : REMBOURSEMENT A LA CCVHA DES MASQUES POUR L'ANNÉE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT que Les élus du territoire de la CCVHA ont décidé de mutualiser leur action dans le cadre de l'approvisionnement en masques à la suite de la crise épidémique causée par le covid-19.

A cet effet, il a été décidé que la CCVHA procéderait à l'achat des produits (masques chirurgicaux, masques tissus, gel hydroalcoolique, etc...) et mettrait à disposition des communes lesdits produits.

Liste des produits :

- Masques chirurgicaux 3 plis (EN 14683)
- Masques en Tissu (UNS1 : Usage Non Sanitaire de Type 1)
- Gel Hydro alcoolique (Vrac et flaconnage)
- Colonnes de distribution de gel à commande par pédale
- Masques Inclusifs ...

Prix par produit pour les masques :

- Masques chirurgicaux 3 plis (EN 14683) : PU de 0,76€ HT
- Masques en Tissu (UNS1 : Usage Non Sanitaire de Type 1) : PU de 2.93€ HT

Imputation budgétaire : 70875 – remboursement par les communs membres du GFP.

CONSIDERANT l'aide de l'état dont bénéficie la communauté de communes prend en charge la moitié des achats de masques et est plafonnée à 0.84 centimes pour les masques jetables et 2€ pour les masques réutilisables. Le montant appelé aux communes est net des aides perçues de l'état.

En outre, la refacturation à laquelle procède la CCVHA ne tient pas compte du temps passé par l'agent de la CCVHA à gérer les stocks et à effectuer les livraisons dans les communes. Ce temps agent est pris en charge intégralement par la CCVHA.

Un état récapitulatif des produits mis à la disposition de la commune par la CCVHA a été adressé aux communes.

Etat récapitulatif :

MASQUES POUR LA POPULATION ET LE PERSONNEL									
NOM DE LA COMMUNE	QUANTITE LIVREE	CATEGORIE DE MASQUES	PRX UNITAIRE HT	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC	PRX UNITAIRE TTC	MONTANT APPELÉ AUX COMMUNES	ESTIMATION MONTANT REBASE 0,84€ TTC OU 2€ TTC
Miré	2000	Usage unique	0.76	1 525.00	5.5%	1 608.88	0.80	804.44	1 608.88
Miré	100	Réutilisable	2.93	293.33	5.5%	309.47	3.09	299.47	200.00

CONSIDERANT les accords pris entre les communes et la communauté de communes pendant la crise sanitaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Valider les montants de remboursements des masques à la communauté de communes pour un montant de 1013.91€ TTC ;
- Autoriser la Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous avenants et documents y afférent.

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 22/01/2021,
A Miré

La Maire,
Brigitte OLIGNON

